

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GINETTE VIENNEAU	Numéro de permis 2015647	Date d'inspection Le 23 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie chez Ginette		Numéro de téléphone (506) 226-0829	
Adresse 1741 315 Route Dunlop NB E8K 2K7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Lors de ma supervision le ratio est maintenu
- Après vérification les dossiers des enfants sont complets
- Les consentements sont tous complets.
- Un registre quotidien des incidents est tenu.

Discussion à propos de la discussion de la désinfection, l'exploitante est confortable avec les normes de santé publique.
L'exploitante est calme et respectueuse.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 septembre 2020

Date

original signé par
Ginette Vienneau

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2020

Date